

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCÈS VERBAL du Conseil municipal du lundi 04 octobre 2021

N° 06/2021

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 29 septembre 2021, se sont réunis le lundi 04 octobre à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juin 2021
- Démission du second adjoint
- Démission d'un conseiller municipal
- Désignation d'un référent « tempête » auprès de la Préfecture
- Désignation d'un référent « défense » auprès de la Préfecture
- Désignation du titulaire délégué auprès S.I.A.E.P de Pontvallain
- Désignation d'un délégué suppléant auprès du syndicat F.L.A.M.M
- Désignation d'un référent SAGE Sarthe Aval
- Désignation d'un délégué suppléant auprès Syndicat Mixte Val de Loir
- Attribution de subventions aux associations A.A.P.M.A et Les Amis de la Faigne
- Révision du loyer du logement situé 4 place de la Mairie
- Décision modificative n°1
- Durée du temps de travail de 1607 heures
- Organisation journée médiévale du 22 mai 2022
- Point travaux
- Questions diverses

Sur les 9 conseillers en exercice, 8 sont présents, il s'agit de :

Mesdames Monique Rousseau, Elisabeth Houvrard, Marie Musset, Christiane Mizrahi
Messieurs Jean-Luc Lorient, Cédric Salenne, Thomas Simier, Olivier Sanson.

Absent excusé : Monsieur Anthony Chédane.

M. Cédric Salenne, est désigné comme secrétaire de séance.

Dès l'ouverture de la séance, le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter un point à l'ordre du jour, afin de nommer un référent suppléant pour représenter la commune auprès de la commission de groupement de commandement voirie de la Communauté de Communes Sud Sarthe. Accepté à l'unanimité.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juin 2021

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la séance du 3 juin 2021. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal du 03 juin 2021 est approuvé à 8 voix pour.

Le Maire rappelle les décisions prises depuis le dernier conseil, à savoir :

- Le contrat de Maximilienne Loiseau est reconduit jusqu'au 17 décembre inclus, il précise que le coût salarial sera remboursé par le SIVOS suivant la quote-part des enfants de Château l'Hermitage.

- La Commune de Requeil a procédé à un recrutement afin d'assurer le remplacement d'une ATSEM et d'une personne de la périscolaire. Les frais la concernant seront également partagés entre les communes au prorata du nombre d'élèves de Château l'Hermitage et de Requeil.

2- Démission du second adjoint

Monsieur le Maire informe que M. Jean-Didier Dirdin a fait part de son souhait de démissionner de son poste d'adjoint au maire mais également de celui de conseiller municipal. Cette démission a pris effet au 16 septembre 2021, date à laquelle le Préfet a accepté cette démission.

3- Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe que M. Mickaël Simon lui a fait part de son souhait de démissionner de son poste de conseiller municipal. Cette démission, acceptée par Le Maire, a pris effet au 23 septembre 2021.

4- Désignation d'un référent « tempête » auprès de la Préfecture

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de M. Jean-Didier Dirdin, il convient de désigner un nouveau référent. Il lance un appel à candidature. Mme Monique Rousseau fait part de sa candidature, et est élue à 8 voix pour.

5- Désignation d'un référent « Défense » auprès de la Préfecture

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de M. Jean-Didier Dirdin, il convient de désigner un nouveau référent. Il lance un appel à candidature. M. Thomas Simier fait part de sa candidature, et est élu à 8 voix pour.

6- Désignation d'un délégué titulaire auprès du Syndicat d'Eau d'Adduction d'Eau Potable de Pontvallain

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de M. Jean-Didier Dirdin, auparavant délégué titulaire auprès S.I.A.E.P, il convient de le remplacer. Après appel à candidature, Mme Marie Musset fait part de son souhait de devenir titulaire au lieu de suppléant. Elle est élue à 8 voix pour.

De ce fait, Monsieur le Maire informe qu'il convient de nommer un délégué suppléant pour la remplacer. Après s'être porté volontaire, M. Jean-Luc Lorient est élu à 8 voix pour.

7- Désignation d'un délégué suppléant auprès du syndicat Fare Loir Aune Marçonne Maulne

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de M. Jean-Didier Dirdin, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire auprès du syndicat F.L.A.M.M. Il lance un appel à candidature. Mme Elisabeth Houvrard fait part de sa candidature, et est élue à 8 voix pour.

8- Désignation d'un référent auprès de SAGE Sarthe Aval

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de M. Mickaël Simon, il convient de désigner un nouveau référent auprès du SAGE Sarthe Aval. Il lance un appel à candidature. Mme Monique Rousseau fait part de sa candidature, et est élue à 8 voix pour.

9- Désignation d'un délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte Val de Loir

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de M. Mickaël Simon, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte Val de Loir. Il lance un appel à candidature. M. Olivier Sanson fait part de sa candidature, et est élu à 8 voix pour.

10- Désignation d'un délégué suppléant auprès de la commission de groupement de commandes voirie de la Communauté de Communes Sud Sarthe

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de M. Jean-Didier Dirdin, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant auprès de la commission de groupement de commandes voirie de la Communauté de Communes Sud Sarthe. Il lance un appel à candidature. Mme Christiane Mizrahi fait part de sa candidature, et est élue à 8 voix pour.

Le Maire précise que les réunions ont lieu une fois par mois, et qu'en fin d'année il conviendra de faire un point sur les travaux envisagés pour l'année à venir.

11- Attribution de subventions

Monsieur le Maire informe que lors de la soirée du 13 juillet 2021, organisée par la commune, l'association de pêche de Mansigné (A.A.P.P.M.A) ainsi que l'association « Les Amis de la Faigne » de Pontvallain ont mis gratuitement à disposition, de la commune, des barnums pour le repas.

Afin de les remercier, Monsieur le Maire propose aux conseillers de leur verser une subvention de 50.00 euros.

Après en avoir délibéré à 8 voix pour, le conseil approuve le versement de ces deux subventions.

12- Révision du loyer du logement situé 4 place de la Mairie

Monsieur le Maire informe que, comme chaque année, le bailleur a le droit de revoir le loyer de ses logements, selon un indice de référence du 1^{er} trimestre de l'année N.

Pour l'année 2021, cet indice est de +0.09 %, pour le logement situé 4 place de la Mairie, le loyer sera de 492.77 euros au lieu de 492.32 euros à compter du 1^{er} octobre 2021.

Après en avoir délibéré à 8 voix pour, le conseil approuve cette augmentation de loyer.

13- Décision modificative n°1

Le Maire adjoint explique que lors de l'élaboration du budget, les crédits alloués au chapitre 12 (Frais de personnel et charges assimilées) n'avaient pas prévus l'éventuelle mise à disposition de l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments auprès de la commune de Requeil, ni la prolongation de la mise à disposition de l'adjoint technique sur le temps de la cantine, ni le contrat de M. Matthieu Boiret qui est venu en renfort pour l'organisation du comice et des journées du patrimoine.

Elle précise qu'il convient de réajuster les crédits afin de pouvoir procéder aux versements des salaires du personnel non titulaire, comme suit :

Compte d'imputation	Diminution de dépenses	Augmentation des dépenses
615228 – Entretien et réparations autres bâtiments	- 11 700.00 €	
6451 – Cotisations à l'U.R.S.S.A.F		+ 5500.00 €
6336 – Cotisations au Centre de Gestion		+ 100.00 €
6453 – Cotisations aux caisses de retraite		+100.00 €
6413 - Personnel non titulaire		+ 6000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 pour, approuve cette décision.

Elle précise également que pour les mises à disposition des agents techniques auprès de la commune de Requeil et auprès du service SPANC de la Communauté de Communes Sud Sarthe, leurs coûts salariaux feront l'objet d'un remboursement au compte 70846.

14- Durée du temps de travail de 1607 heures

Le Maire adjoint précise que la délibération ne peut être prise ce jour, puisqu'il convient d'avoir l'accord du Comité Technique du Centre de Gestion avant. Le Conseil prend connaissance de ce projet de délibération, qui sera transmis au service du Centre de Gestion.

Les conseillers souhaitent faire un point sur le contrat et la mise à disposition auprès du SPANC, de l'agent technique.

Le Maire et l'adjointe expliquent que le contrat signé avec la commune est de 20 heures semaine, et que les heures faites au titre de sa mise à disposition sont des heures complémentaires et lui sont payées en totalité.

L'adjointe précise qu'un point sera fait avec la Communauté de Communes Sud Sarthe qui doit s'engager à faire appel à l'agent technique à hauteur de 15 heures par semaine à partir de janvier 2022. Dans ce cas, la commune serait amenée à créer un poste à temps complet et à modifier le contrat de l'agent afin de le passer de 20 heures à 35 heures. Les heures effectuées au titre du SPANC seront remboursées à la commune.

15- Organisation de la journée médiévale du 22 mai 2022

Le Maire adjoint informe que la date retenue par le Pays pour organisée la journée médiévale à Château l'Hermitage est le dimanche 22 mai 2022.

La commune fera appel aux différentes associations pour aider à la bonne organisation de cette journée.

16- Points travaux

- Salle de bain PMR, logement locatif de la mairie :
Il reste à faire, par l'entreprise Pasteau, le branchement de la VMC qui devrait être fait courant de la semaine.
- Agrandissement du logement de Beaugard :
La réception du chantier a été faite et il en ressort quelques points à finaliser comme la pose d'une balayette de porte afin de garantir son étanchéité ainsi que le ménage.
- Citerne à eau :
Le terrassement est fini et la citerne a été livrée. Elle sera installée courant de la semaine prochaine. La commune contactera les services de secours afin qu'ils se rendent sur place pour nous conseiller sur l'installation de celle-ci.
La clôture sera effectuée la semaine prochaine dès la réception des pieux, par l'entreprise Compain.
- Espaces communaux de plein air :
 - L'installation électrique est terminée, nous sommes dans l'attente du passage du Consuel.
 - L'installation de l'eau n'est pas terminée, l'entreprise Compain n'a pas reçu, de la part de son fournisseur, le bon modèle de pompe à bras et doit donc repasser commande.
 - Un des jeux a été reçu, les autres connaissent un retard de livraison en raison d'un problème d'approvisionnement en matières premières. Ils seront livrés en fin d'année.
Une stagiaire de la société Sports Initiatives de Requeil a commencé à étudier l'emplacement de ces jeux sur le terrain. Elle se propose de venir présenter son projet au conseil, soit un soir à partir de 18h00 soit un samedi matin.
L'installation de ces jeux sera effectuée par une entreprise agréementée pour garantir la sécurité.

17- Questions diverses

- Le ramassage des pommes du verger communal se fera le mercredi 6 octobre 2021, mais cette année il y a très peu de pommes puisque 2 pommiers ne sont pas encore prêts à être récoltés. Par contre le peu de fruit dans les arbres ne permettra sans doute pas le ramassage par les Castéliens.
- Plusieurs manifestations sont passées par Château l'Hermitage, comme la Randolette de Guécélard, le rallye « Soupapes et Papilles », la randonnée GuécéVTT qui nous a chaleureusement remercié en offrant à un élu, la possibilité de participer, à titre gratuit, à différentes manifestations qu'elle organise.
- Repas du 11 novembre : voir pour faire appel à un traiteur pour organiser un repas à la salle communale
- Vœux 2022 : Les vœux du Maire et de l'équipe municipale pourraient avoir lieu, cette année, en présentiel.
- Syndicat Mixte Val de Loir :
 - Le rapport annuel 2020 sera envoyé aux conseillers
 - Projet de point d'apport volontaire enterré ou semi-enterré pour une meilleure intégration dans le paysage. Une part de l'investissement, 5 000€, ferait l'objet d'une subvention de la part du syndicat.
- Sécurité routière au « Houx »

Suite à un accident qui a eu lieu sur la route départementale au niveau du Hameau du Houx, il conviendrait de faire une nouvelle demande auprès du Département pour que cette portion de route soit limitée à 70km/h. La commune pourrait installer un radar pédagogique ou d'autres éléments (bornes réfléchissantes) afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.
- Communauté de Communes Sud Sarthe
 - Les Restos du Cœur à Yvré-le-Pôlin, le multi accueil de Vaas et l'EIEA de Mansigné ont été inaugurés.
 - Loirécopark : 3 bâtiments sont en cours de construction
 - Avant de commencer ses travaux d'agrandissement, la société Elabor de Requeil souhaite améliorer le traitement des déchets et des travaux sont en cours.
 - Projet Prévention nutrition : Par le biais de la Communauté de Communes Sud Sarthe, les services du «Particulier Emploi » en partenariat avec son partenaire PILEJE proposent un cycle de conférences autour du rôle de l'alimentation pour réduire les risques de maladie et sensibiliser les publics à la prévention du bien vieillir, la première réunion pourrait se tenir la première quinzaine de décembre à la salle communale de Château l'Hermitage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.